

---

# L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

---

Des bénéficiaires ayant terminé un contrat  
En 2009 et/ou 2010



*Observatoire Régional de l'Emploi Formation - Martinique*





# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>I – Présentation générale</b>	<b>3</b>
1) Les différents types de SIAE	3
2) Les principes de l'IAE	4
3) Le conventionnement entre l'Etat et les SIAE	4
4) Les modalités de recrutement des personnes relevant de l'IAE	4
<b>II – L'IAE en Martinique</b>	<b>6</b>
1) Le pilotage de l'IAE en Martinique	6
2) Les structures d'Insertion par l'Activité (SIAE)	6
<b>III – les bénéficiaires de l'IAE, ayant terminé un contrat d'insertion en 2009 et 2010</b>	<b>8</b>
1) Les caractéristiques des publics à l'entrée	8
2) Le parcours scolaire et situation professionnelle avant l'entrée en SIAE	10
3) L'orientation des personnes en SIAE	13
4) Le parcours en SIAE	14
5) La sortie du dispositif	16
6) La situation des personnes relevant de l'IAE, après l'IAE	17
7) La situation actuelle des bénéficiaires de l'IAE (décembre 2012)	19
<b>Conclusion</b>	<b>21</b>
<b>Annexe</b>	<b>22</b>
<b>Glossaire</b>	<b>30</b>

# Introduction

Face à un chômage que l'on peut désormais définir comme structurel, le marché de l'emploi se révèle incapable d'intégrer une frange croissante de personnes en capacité de travailler mais considérée maintenant comme inemployable du fait de leur difficulté professionnelle (*chômage de longue durée, faible qualification...*) et sociales (*logement, santé, mobilité, environnement familial...*).

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) s'adresse à ces personnes dites « exclues » et a pour objectif de les aider à se réinsérer progressivement sur le marché du travail afin que ces dernières soient en capacité d'occuper tout emploi relevant de leurs compétences.

Pour se faire, les SIAE (*Structures d'Insertion par l'Activité Economique*) assurent aux personnes qu'elles embauchent un accueil, un parcours socioprofessionnel fondé sur une expérience de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de la personne.





## 1) Les différents types de SIAE

Selon les besoins et la situation des personnes, le parcours d'insertion peut s'effectuer au sein de deux grands types de SIAE qui se différencient par leurs objectifs économiques et les moyens mis en œuvre :

Celles qui produisent directement des biens et des services :

- **Les Ateliers Chantier d'insertion (ACI)** sont souvent créés à l'initiative d'une association ou d'une collectivité publique. Leurs activités concernent des domaines qui sortent en principe du domaine des marchés : action sociale, culturelle, amélioration de l'environnement, etc.  
*Ils s'adressent à des personnes très éloignées de l'emploi et leur offrent une première étape de réinsertion par le travail.*
- **Les entreprises d'insertion (EI)** sont des entreprises spécialisées dans un ou plusieurs domaines professionnels. Elles produisent des biens et des services en vue de leur commercialisation. Comme toute entreprise, leur activité est exercée aux conditions du marché et conformément à la convention collective applicable à l'entreprise. Ses principales ressources proviennent de la vente de sa production sur les marchés concurrentiels.  
*Les salariés qui leur sont proposés sont en principe dans des étapes plus proches d'un retour à l'emploi.*

Celles qui mettent leurs salariés à disposition d'utilisateurs :

- **Les associations Intermédiaires (AI)** se caractérisent par le fait d'employer des chômeurs sans exercer elles-mêmes d'activité. Leur fonction est de mettre ces employés sur des temps limités « à disposition » de particuliers ou de collectivités qui ont besoin des services qu'elles peuvent apporter. De ce fait, les A.I. se projettent essentiellement sur des activités de service (entretien domestique, jardinage, bricolage,...).  
*Elles s'adressent majoritairement à un public féminin de faible qualification. Elles ont la capacité et souvent l'ambition de permettre à ce public l'accès à des services qualifiés (garde d'enfants ; aides aux personnes âgées).*
- **Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** mettent des personnes en difficulté à disposition d'entreprises du secteur marchand, dans le cadre de missions d'intérim.  
*Comme pour les EI, les salariés qui leur sont proposés sont en principe dans des étapes plus proches d'un retour à l'emploi.*

La mise en situation d'emploi se fait à un rythme adapté avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement les repères professionnels du monde du travail. Elle est assortie d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins (d'accès) à l'emploi (illettrisme, surendettement, problèmes de logement, de justice ou de santé).

## **2) Les principes de l'IAE**

1. Un Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (*CDIAE*) pilote le dispositif d'insertion, sous l'égide du préfet de département.
2. Une convention est signée entre chaque structure d'insertion et l'État pour sa reconnaissance juridique et l'accès aux aides financières.
3. Un agrément est délivré par Pôle emploi à chaque salarié pour toucher les personnes les plus éloignées de l'emploi. Dans les AI, il est nécessaire uniquement dans le cadre d'une mise à disposition en entreprise de plus de 16 heures.

## **3) Le conventionnement entre l'Etat et les SIAE**

La *Circulaire DGEFP n°2008-21 du 10 décembre 2008* redéfinit les modalités de conventionnement entre l'Etat et les SIAE. Elle précise que toutes demandes de subvention auprès de l'Etat pour la mise en place d'une SIAE doit être accompagnée d'un projet d'insertion organisé notamment autour de 4 axes :

- L'accueil et l'intégration en milieu de travail,
- L'accompagnement social et professionnel,
- La formation des salariés en insertion,
- La contribution à l'activité économique et au développement territorial.

Cette même circulaire indique que les projets d'insertion par l'activité économique devront faire apparaître un objectif de retour à l'emploi durable des personnes intégrant les SIAE tenant compte des spécificités du territoire et de leur *public (secteurs d'activité, territoire, contexte économique ou encore outils mobilisés..)*.

Ces objectifs ne doivent cependant pas être « inférieurs à un taux de sorties dynamiques de 60 % et à un taux d'insertion dans l'emploi durable de 25 % au terme d'un délai de trois ans. »

## **4) Les modalités de recrutement des personnes relevant de l'IAE**

Pour bénéficier des financements prévus dans les textes, les SIAE doivent recruter des candidats ayant reçu l'agrément du Pôle emploi après un diagnostic de leur situation sociale et professionnelle. L'agrément vise à valider le besoin de la personne et son orientation vers une étape d'IAE. Il détermine une durée de parcours de 24 mois à compter de la date d'embauche dans une structure de l'insertion par l'activité économique (*hors associations intermédiaires, sauf pour les missions en entreprise de plus de 16 heures, et Chantiers d'insertion – l'obtention d'un CUI/CAE valant agrément*).

Ces personnes peuvent être orientées par les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle suivant :

- Le Pôle emploi,
- Les partenaires cotraitants de Pôle emploi (*Missions Locales et Cap emploi*),
- Les intervenants sociaux désignés par le préfet après avis du CDIAE.

Pour ces prescripteurs, l'orientation vers une SIAE vaut diagnostic pour Pôle emploi et l'agrément peut être délivré sans que Pôle emploi ne reçoive la personne orientée en entretien pour valider le diagnostic.

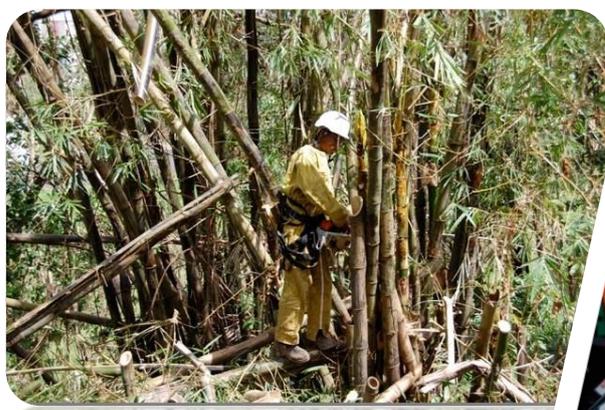
Lorsque l'orientation est proposée par une SIAE directement, ou par tout autre intervenant du champ social ou de l'emploi (*exemple : par les opérateurs désignés par le Conseil Général pour accompagner les bénéficiaires du RSA*), non habilité par le préfet à prescrire une embauche en IAE :

- Pour les demandeurs d'emploi dont le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (*PPAE*) préconise le recours à l'IAE, la délivrance d'agrément s'établit à partir de la consultation de ce dernier et sur simple sollicitation de son référent Pôle emploi ;
- Pour les autres demandeurs d'emploi, Pôle emploi ou l'un des prescripteurs sociaux doit recevoir la personne en entretien pour établir le diagnostic. En cas de validation communiquée à la SIAE, Pôle emploi s'engage alors à délivrer l'agrément lorsque le candidat est recruté.

Les candidats à l'insertion peuvent prétendre à différents types de contrats de travail à l'occasion de leur passage en SIAE :

- Chantier d'Insertion : Contrat Unique d'insertion (*CUI*)/CAE : Contrat de 26h par semaine ;
- Entreprise d'Insertion : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (*CDDI*) : 4 mois minimum / 20h minimum à 35h par semaine renouvelable 2 fois dans la limite totale de 24 mois ;
- Régie de Quartier : en fonction du type de conventionnement ;
- Association Intermédiaire : CDD d'usage ;
- ETTI (*Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion*) : contrat de travail temporaire.

Pour l'ensemble de ces structures l'accès aux autres contrats aidés peut être possible selon les règles habituelles relatives à ces contrats et après avis des services instructeurs.



## II- L'IAE EN MARTINIQUE

OBJECTIF  
EMPLOI



### 1) Le pilotage de l'IAE en Martinique

- Le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (*CDIAE*) :

Le CDIAE définit les orientations stratégiques de l'offre d'insertion pour l'adapter aux besoins du territoire et met en œuvre un plan d'actions opérationnel. Il émet un avis sur le conventionnement des structures et les demandes de concours du Fonds Départemental d'Insertion.

Enfin, il favorise l'ingénierie de parcours en valorisant le travail réalisé par les structures et en diffusant les bonnes pratiques.

Présidé par le préfet de région, il réunit le Pôle emploi, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les structures justifiant d'une expertise dans le secteur de l'insertion (*têtes de réseau de l'IAE, PLIE, Missions Locales, opérateurs des dispositifs d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire*).

- L'URSIAE :

L'Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Économique (*URSIAE*) assure la promotion et la défense de l'IAE comme solution pertinente et efficace pour lutter contre l'exclusion. Elle défend les intérêts des structures auprès des instances économiques, politiques et administratives. Elle participe aux projets visant à conforter l'IAE. Elle accompagne toute démarche améliorant la professionnalisation des SIAE, particulièrement par une assistance technique dans toutes les fonctions de l'entreprise.

### 2) Les Structures d'Insertion par l'Activité (SIAE)

En Martinique en 2012 on comptait :

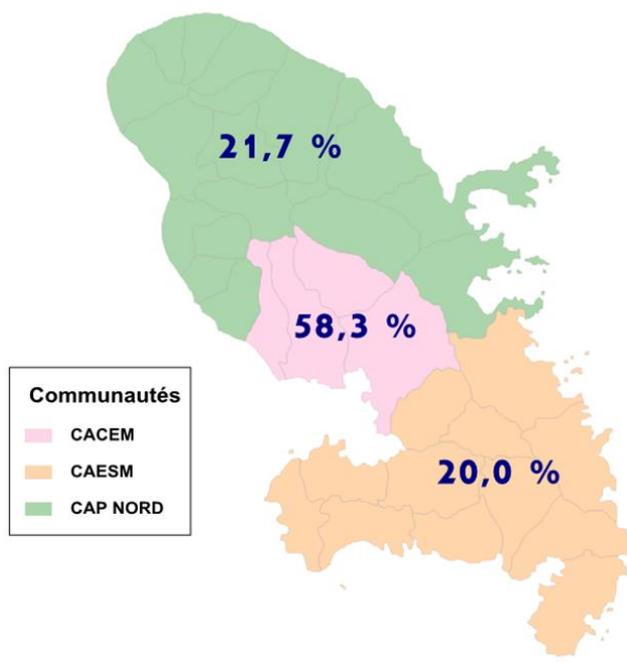
- 26 ACI,
- 11 AI,
- 23 EI et ETTI (*1 ETTI*).

Ces structures interviennent en priorité dans les secteurs du BTP, du nettoyage, de l'environnement, etc.

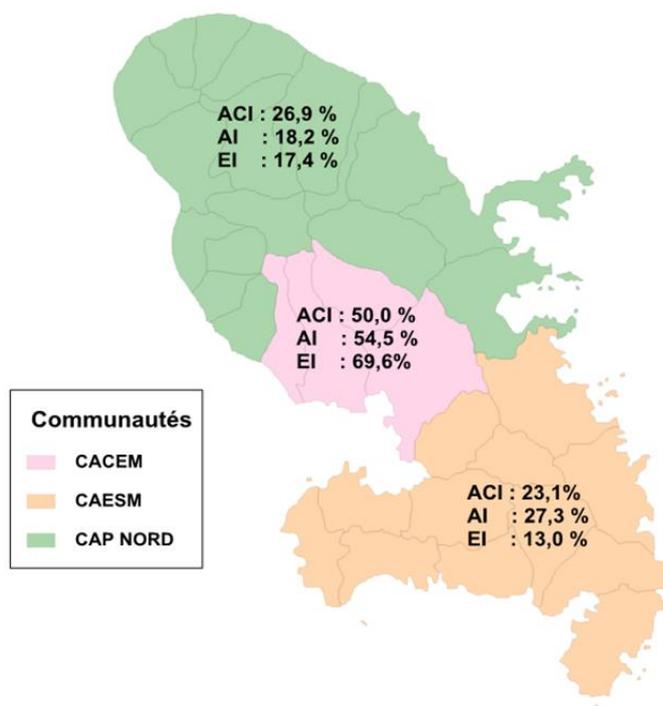


Elles sont réparties comme suit sur le territoire :

### Répartition des structures d'insertion en Martinique en 2013



### Répartition des structures d'insertion en Martinique en 2013



### III- LES BENEFICIAIRES DE L'IAE AYANT TERMINE UN CONTRAT D'INSERTION EN 2009 ET EN 2010



En Martinique, un tissu varié d'opérateurs du monde associatif et d'entreprises solidaires agit aujourd'hui pour l'insertion des publics en difficulté et pour la cohésion sociale. Cependant, à ce jour, il n'existe aucune étude permettant de mesurer l'impact de ce dispositif en termes d'insertion des bénéficiaires.

Aussi, l'AGEFMA (*Association de Gestion de l'Environnement de la Formation en Martinique*) dans le cadre de sa mission d'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (*O.R.E.F.*) a réalisé à la demande de la DIECCTE (*Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi*) et avec le concours de l'URSIAE (*Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie*) une étude destinée à :

- identifier le devenir des bénéficiaires de l'I.A.E,
- mettre en évidence et à analyser l'impact de l'IAE sur les publics en fonction de leurs situations (*familiale, scolaire, géographique, etc.*).

**Cette étude a porté sur les personnes dont les contrats de travail sont arrivés à échéance en 2009 et 2010 (même si ces derniers ont pu bénéficier d'un autre contrat en SIAE) au sein des EI et des AI.**

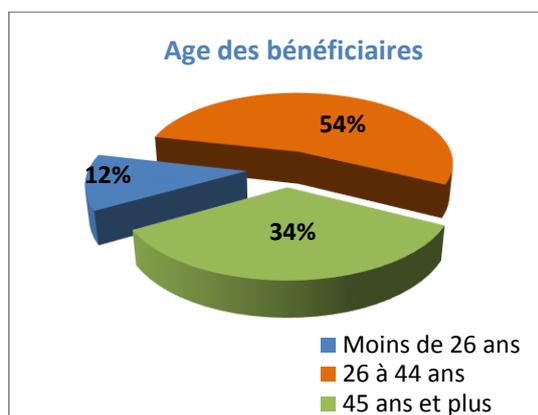
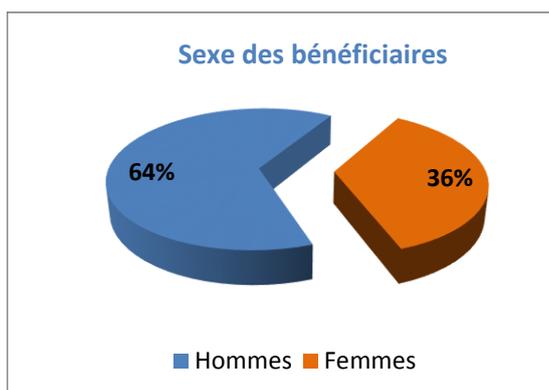
Environ 1000 personnes étaient en fin de contrat sur la période de référence, 459 d'entre eux ont été interrogées (42,5%) au cours d'une enquête téléphonique réalisée du 15 novembre au 11 décembre 2012.

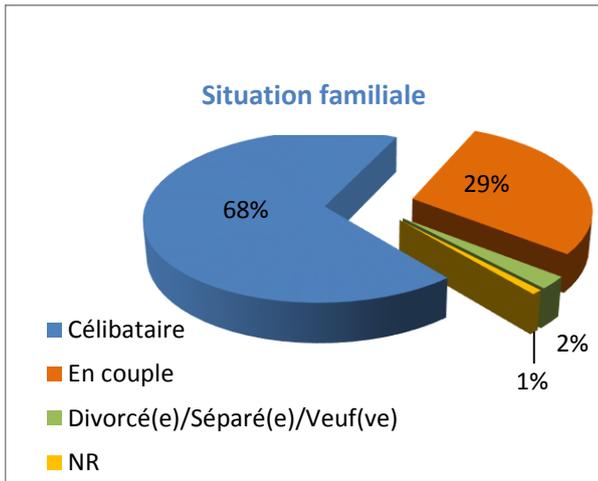
## 1) Les caractéristiques des publics à l'entrée en IAE

*Une proportion importante d'hommes (64%), âgés de 39 ans en moyenne, célibataires, ayant des enfants à charge, habitant chez eux (53%) ou chez leurs parents (42%)*

### Quel est le sexe et l'âge des bénéficiaires ?

Les bénéficiaires de l'IAE interrogés dans le cadre de cette étude sont **en majorité des hommes (64%)**. Plus de 50% des bénéficiaires ont entre **26 et 44 ans**. Ils sont **âgés de 39 ans en moyenne**.





### Quelle est leur situation familiale ?

Parmi les bénéficiaires de l'IAE interrogées, on note un pourcentage relativement élevé de personnes **âgées de 26 et 44 ans** qui déclarent être **célibataires (72%)**. Chez les personnes **de 45 ans et plus**, la proportion de **célibataires s'élève à 54%**.

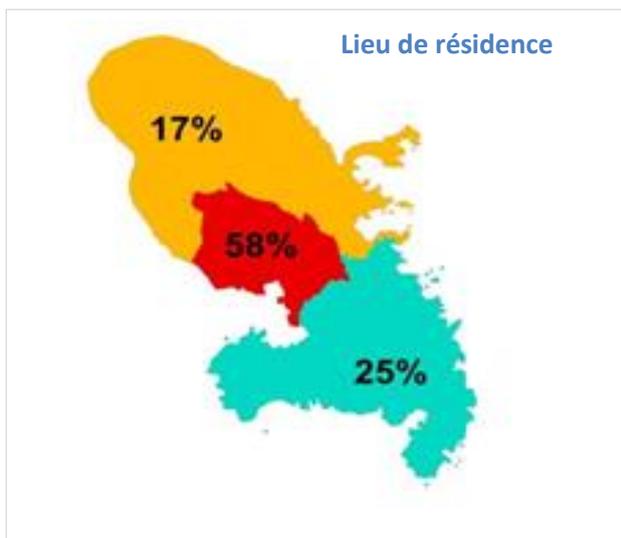
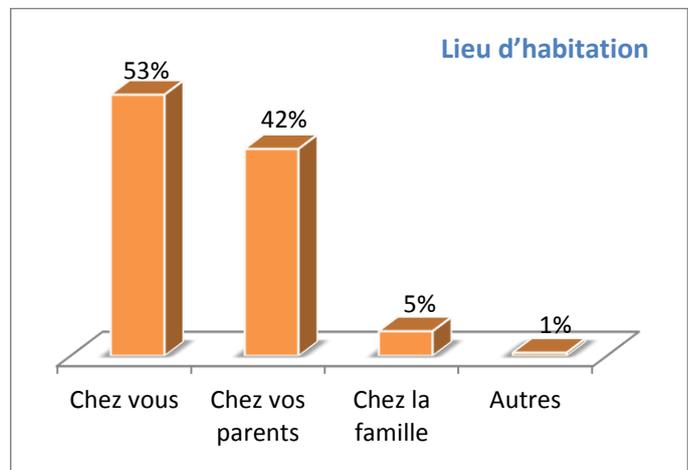
A contrario, moins de 3% des bénéficiaires de l'IAE déclarent être divorcés ou veufs.

### Où vivent-ils ?

Plus de la moitié des bénéficiaires de l'IAE habitent chez eux (53%). Au regard de leur moyenne d'âge, ils sont nombreux à vivre chez leurs parents (42%).

Seuls 5% habitent chez un membre de la famille. Les autres cas sont très rares (1%) : Chambre étudiante, foyer de jeune travailleur, non réponse.

Rappelons que le dispositif de l'IAE s'adresse aux personnes qui sont dites exclues et l'absence de logement constitue une forme d'exclusion sociale.



### Quel est leur lieu de résidence ?

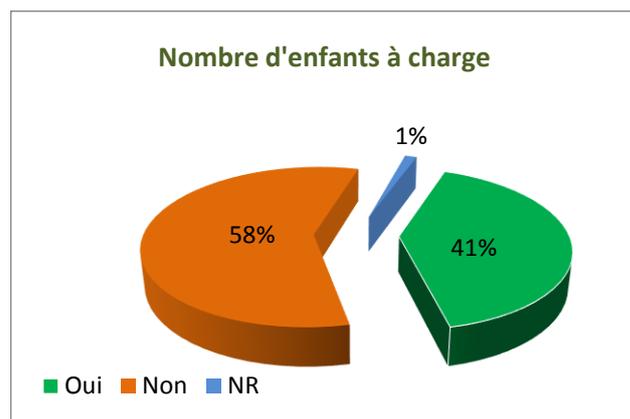
Près de 60% des bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique (58%) résident sur le territoire de la CACEM. Les autres résident à 25% dans le sud (CAESM) et à 17% dans le nord (Cap Nord).

## Combien d'enfants ont-ils à charge ?

58% des bénéficiaires de l'IAE ont des enfants à charge. Cette proportion est plus élevée chez les personnes vivant en couples (71%) que dans la population de célibataires (28%).

En moyenne,

- 42%, des personnes interrogées ont 1 enfant à charge,
- 37% en ont deux,
- 21% en ont trois ou plus.



## 2) Parcours scolaire et situation professionnelle avant l'entrée en SIAE

*Des salariés en SIAE qui sont peu ou pas diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux et qui ont tout de même eu une activité professionnelle avant d'entrer en SIAE.*

### Quelle est leur dernière classe suivie ?

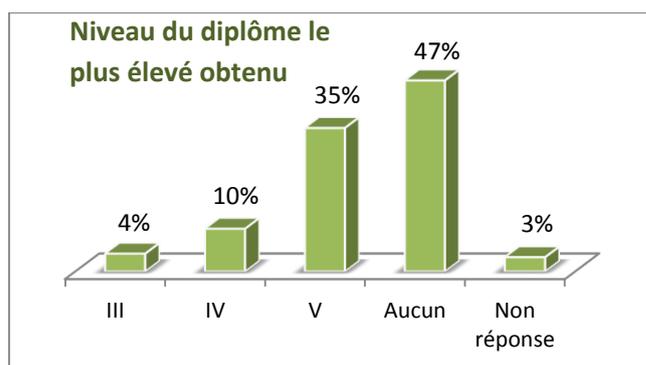
Au sein de la population interrogée :

- 47% ont terminé leur scolarité au lycée (*général ou professionnel*),
- 42% ont interrompu leurs études en CM2 ou au collège,
- 5% ont fait des études supérieures,
- 6% (*autres ou non réponses*).

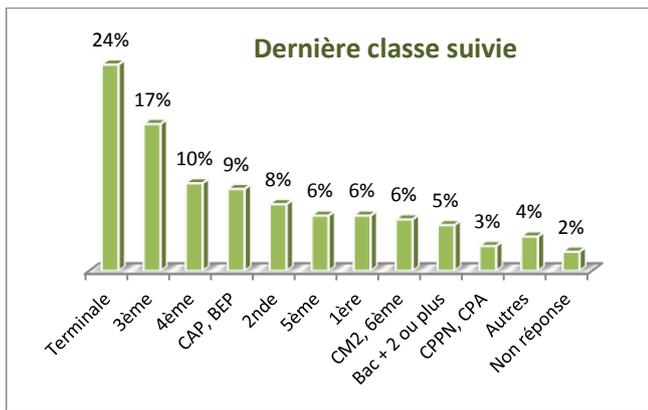
### Quel est leur niveau de diplôme le plus élevé ?

On observe peu de diplômés parmi les bénéficiaires de l'IAE :

- 14% ont un niveau ou un diplôme de niveau III ou IV,
- 35% ont un niveau ou un diplôme de V,
- 47% n'ont aucun diplôme.



*Pour mémoire, la faible qualification et le bas niveau d'études sont des facteurs qui freinent l'intégration des personnes dans l'emploi « traditionnel » et justifient l'orientation de ces dernières vers les SIAE.*



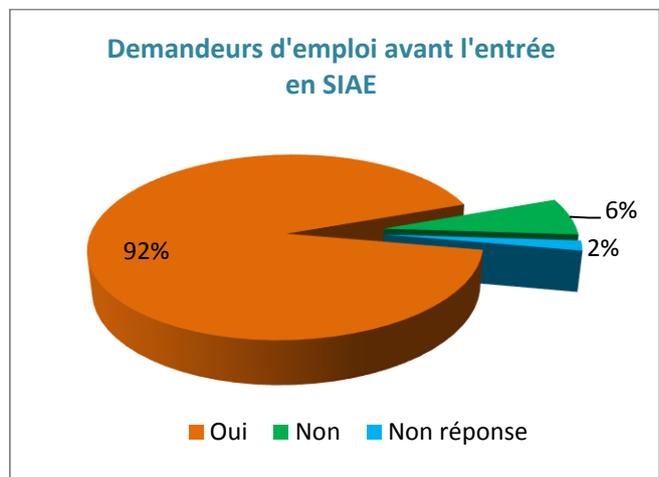
C'est dans la population de jeunes de moins de 26 ans que l'on retrouve la proportion la plus grande de personnes ayant interrompu leurs études au cours d'un cursus d'études supérieures.

En effet, 15% de ces derniers indiquent que leur dernière classe fréquentée est le BTS ou le Master alors que seules 6% des personnes de 26-44 ans sont dans cette situation. Dans la tranche d'âge des 45 ans et plus, aucun bénéficiaire de l'IAE n'a suivi d'études supérieures.

C'est aussi chez les jeunes qu'il y a le plus de diplômés :

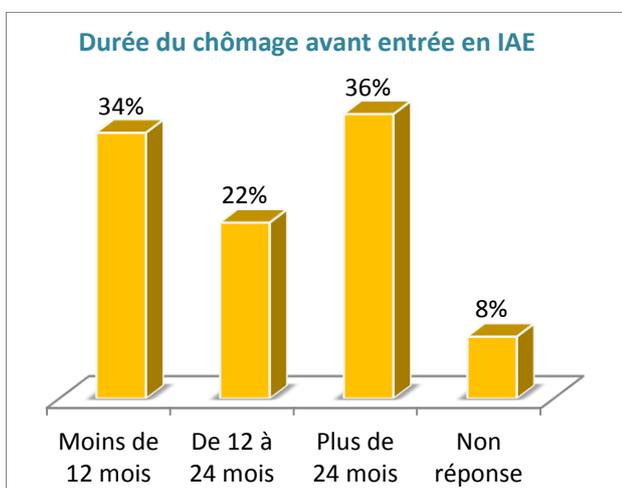
- 36% ont un niveau III ou IV,
- 35 % ont un niveau V,
- 25% n'ont aucun diplôme.

Le niveau de diplôme des jeunes en EI ou en AI est plus élevé que celui du reste de la population en IAE interrogée, cependant, le fait d'avoir obtenu un diplôme et d'avoir suivi des études supérieures n'est pas à lui seul une barrière contre l'exclusion puisqu'une frange de jeunes diplômés est orientée vers les SIAE souvent pour cause d'exclusion sociale mais aussi en raison de l'inadéquation entre la formation reçue et ce qui est exigé par les entreprises, ou encore simplement parce que le marché du travail de Martinique n'est pas en capacité d'absorber la totalité des diplômés.



### Les bénéficiaires de l'IAE étaient-ils demandeurs d'emploi avant l'entrée en SIAE ?

92% des bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique étaient des demandeurs d'emploi.



### Quelle était la durée du chômage avant leur entrée en IAE ?

Toutes tranches d'âge confondues, environ 22% des personnes en SIAE sont restées au chômage pendant plus d'un an et 36% pendant plus de deux ans, avant d'intégrer l'EI ou l'AI. 60% des personnes interrogées étaient donc chômeurs de longue durée à leur entrée en SIAE. Il faut rappeler que l'inactivité longue constitue un obstacle à

l'accès des personnes aux emplois de droit commun.

La durée d'inscription au Pôle emploi varie en fonction de l'âge des personnes.

En effet elle est moins longue pour les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, 56% de ces derniers sont restés au chômage moins de 12 mois avant d'intégrer une SIAE, alors que dans la classe d'âge des 45 ans et plus ce taux s'élève à 30%.

A contrario, 42% des bénéficiaires de l'IAE âgés de 45 ans et plus sont restés inscrits plus de 24 mois avant leur entrée en SIAE, seuls 18% des moins de 26 ans ont connu une durée d'inscription aussi longue au Pôle emploi avant d'intégrer une SIAE.

### Avaient-ils accès aux minimas sociaux ?

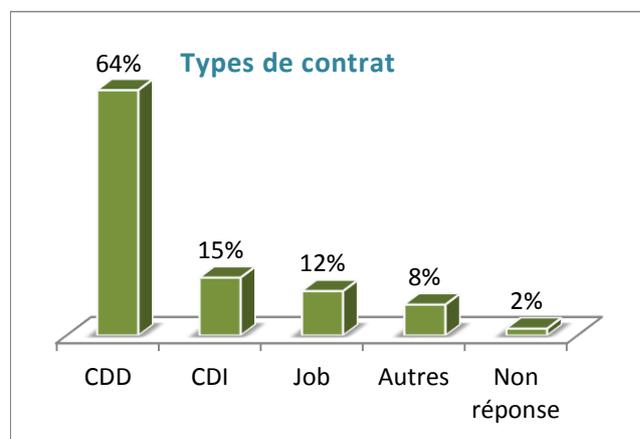
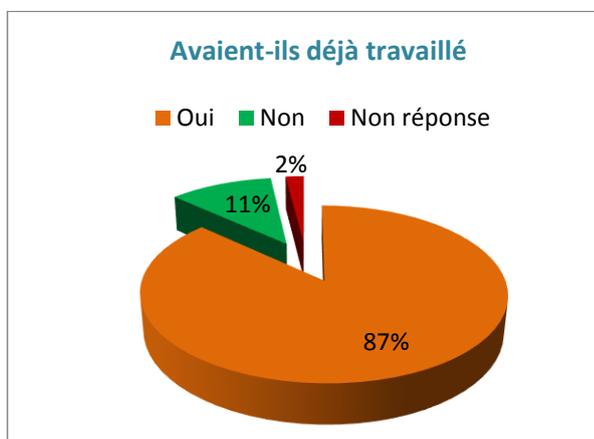
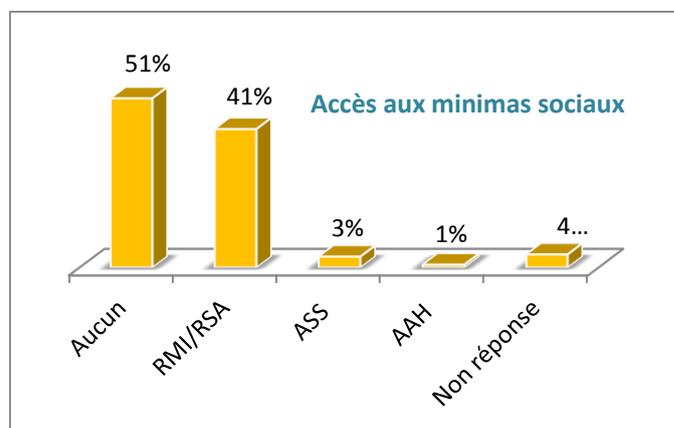
Les bénéficiaires des minimas sociaux représentent la moitié des personnes entrées dans le dispositif IAE. Ce sont principalement des personnes qui percevaient le RSA (ou le RMI) : 41% des bénéficiaires.

### Quelle était l'activité professionnelle des personnes relevant de l'IAE ?

87% des bénéficiaires avaient déjà travaillé avant d'entrer dans le dispositif de l'IAE.

Les jeunes de moins de 26 ans sont moins nombreux que les personnes de plus de 26 ans à avoir travaillé avant d'entrer dans le dispositif IAE (62% vs 90%).

Les bénéficiaires de l'IAE étaient majoritairement en CDD (64%). Les autres étaient en CDI (15%) ou travaillaient « au noir » (12%).



### 3) L'orientation des personnes en SIAE

*Des salariés qui ont intégré les SIAE essentiellement suite à leurs investigations personnelles (37%) ou sur les conseils de parents ou d'amis*

Trois types d'acteurs sont habilités à prescrire un parcours en IAE :

- Pôle emploi,
- Les partenaires cotraitants de Pôle emploi (*Missions Locales et Cap emploi*),
- Les intervenants sociaux désignés par le préfet après avis du CDIAE.

Pour ces prescripteurs, l'orientation vers une SIAE vaut diagnostic pour Pôle emploi et l'agrément peut être délivré sans que Pôle emploi ne reçoive la personne orientée en entretien pour valider le diagnostic.

Il est aussi possible que l'orientation soit proposée par une SIAE directement, ou par tout autre intervenant du champ social ou de l'emploi (*exemple : par les opérateurs désignés par le Conseil Général pour accompagner les bénéficiaires du RSA*), non habilité par le préfet à prescrire une embauche en IAE.

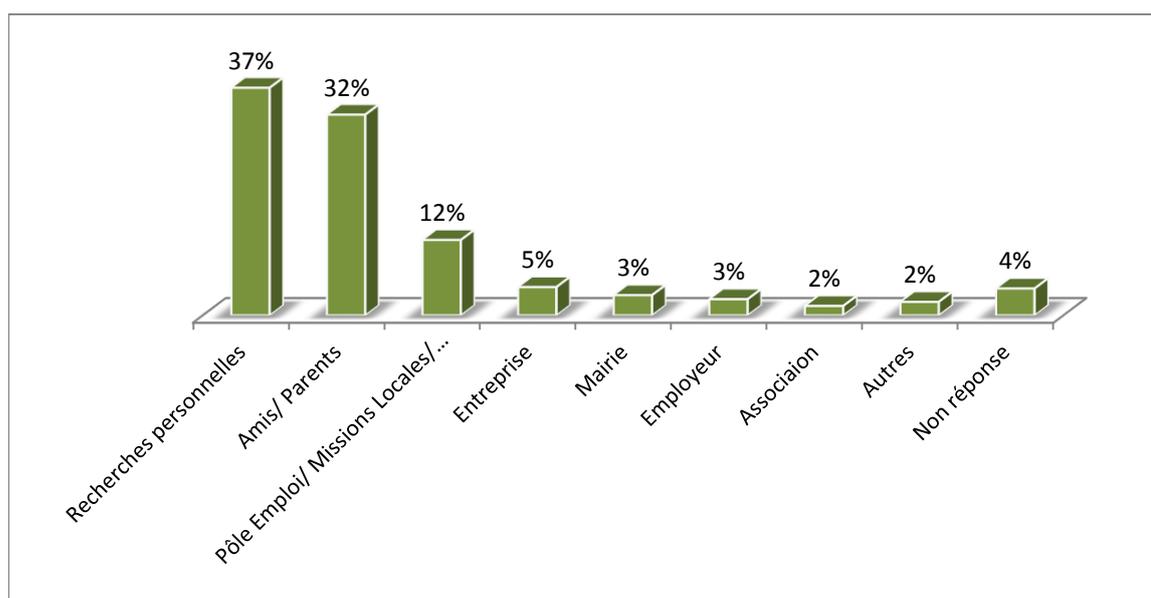
#### Qui les a orientés vers la structure d'IAE ?

En majorité, les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête n'ont pas le sentiment d'avoir été orientées par un acteur de l'insertion vers les SIAE. En effet, les bénéficiaires de l'IAE ont déclaré :

- Avoir intégré la SIAE suite à leurs investigations personnelles (37%),
- Avoir été orientés par des parents ou des amis (32%),

Seuls 12% d'entre eux indiquent avoir été orientés par le Pôle emploi ou les Missions Locales.

Les employeurs, les Mairies, les associations ou les autres structures ne représentent que 15% des organismes ayant guidé les bénéficiaires vers l'Insertion par l'Activité Economique.



## 4) Le parcours en SIAE

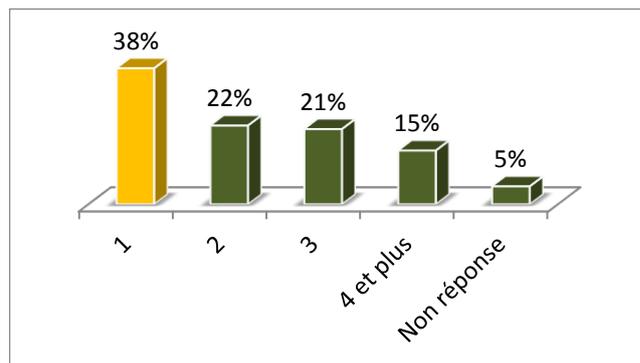
*Les salariés en SIAE ont majoritairement signé plus d'un contrat, généralement au sein de la même structure, il s'agit plus souvent d'EI. Environ 75% d'entre eux déclarent n'avoir bénéficié d'aucune action d'accompagnement, le 1/3 restant est entré en formation ou ont eu une période d'essai au sein d'une autre entreprise.*

### Combien de contrats les bénéficiaires de l'IAE ont-ils signé ?

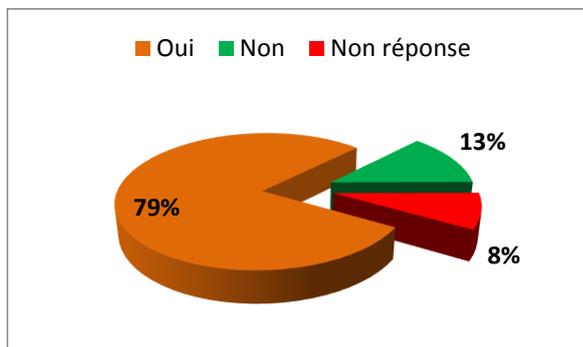
Dans le cadre d'un parcours d'insertion, les bénéficiaires peuvent être amenés à signer plusieurs contrats.

Les bénéficiaires interrogés ont en effet souvent enchainé plusieurs contrats :

- 36% ont signé 3 contrats ou plus,
- 22% ont signé 2 contrats,
- 38% n'en ont signé qu'un seul.



### Ces contrats étaient-ils signés dans la même structure ?



La plupart des contrats (79%) sont signés dans la même structure.

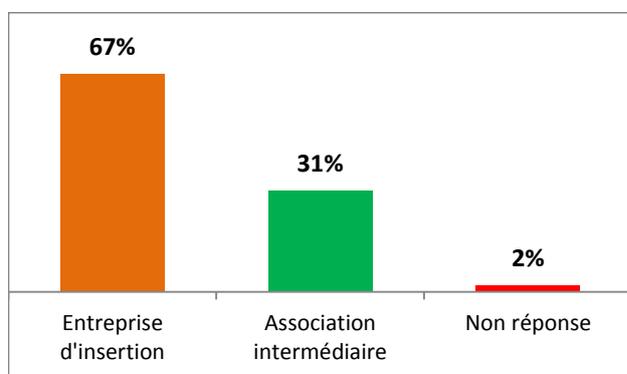
Les hommes multiplient davantage de contrats que les femmes qui sont près de 50% à n'en avoir signé qu'un seul, contre 32% pour les hommes.

### Dans quel type de structure d'accueil exerçaient-ils leur activité ?

67% des personnes interrogées exerçaient leur activité au sein d'une entreprise d'insertion. Seuls 30% des bénéficiaires étaient salariés d'une association intermédiaire.

Cependant, les femmes sont plus nombreuses à s'orienter vers les associations intermédiaires (58%) alors que l'on retrouve plus les hommes en entreprise d'insertion (82%).

Les activités pratiquées par les femmes se prêtent plus à la mise à disposition (ménage, repassage...).



## Quelles sont les actions auxquelles ils ont bénéficié ?

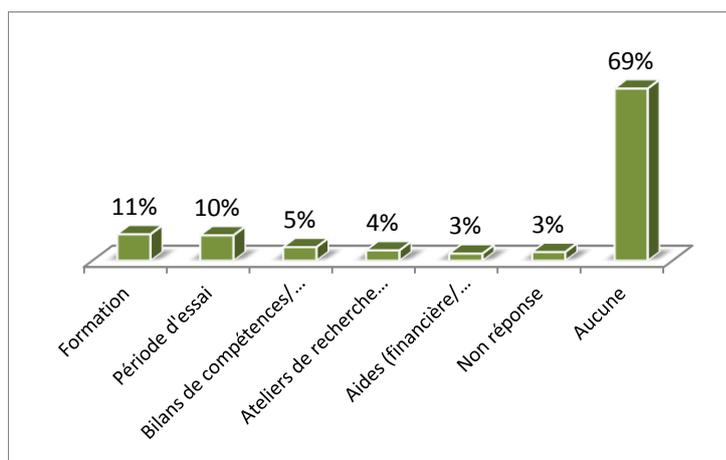
Pendant la durée de l'agrément, les bénéficiaires de l'IAE bénéficient de formation, d'un accompagnement social, de prestations d'orientation.

Lors de la période précédant la sortie du dispositif, les salariés doivent normalement faire l'objet d'un suivi et d'un accompagnement renforcés : évaluations, ateliers de recherche d'emploi, bilan de compétences, etc.

Cependant, 2/3 des bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique interrogés déclarent n'avoir bénéficié d'aucune action. Les 1/3 restants ont été en

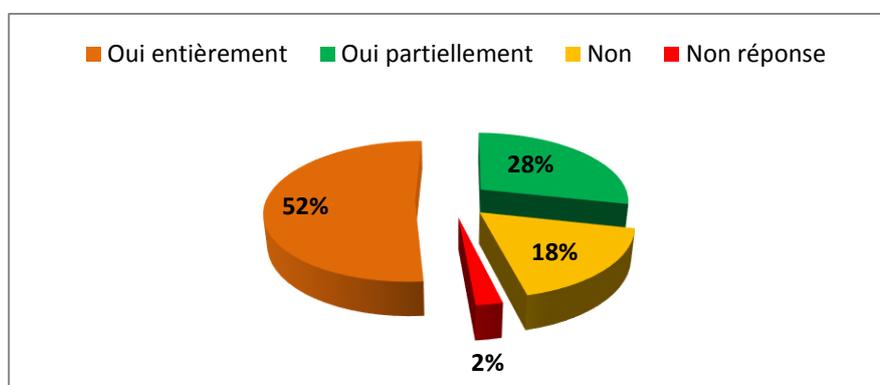
formation ou en période d'essai. Ils sont moins nombreux à avoir bénéficié d'un bilan de compétences, d'un atelier de recherche d'emploi ou d'une aide financière.

Les personnes de plus de 45 ans et les hommes bénéficient plus souvent d'une formation alors que les moins de 26 ans font plus des périodes d'essai en entreprise.



## Les prestations reçues ont-elles répondu à leurs attentes ?

80% des personnes interrogées ayant fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement dans le cadre de l'IAE en sont satisfaites. A l'inverse, 18% d'entre elles déclarent que ces actions n'ont pas répondu à leurs attentes.



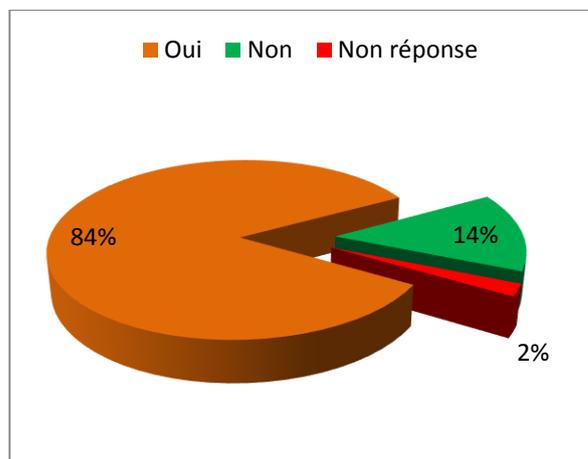
## 5) La sortie du dispositif

*Les salariés des SIAE arrivent généralement au terme de leur contrat, les problèmes de santé et les problèmes personnels sont les causes les plus fréquemment évoquées pour justifier une fin de contrat anticipée.*

### Les bénéficiaires de l'IAE sont-ils allés au terme de leur contrat ?

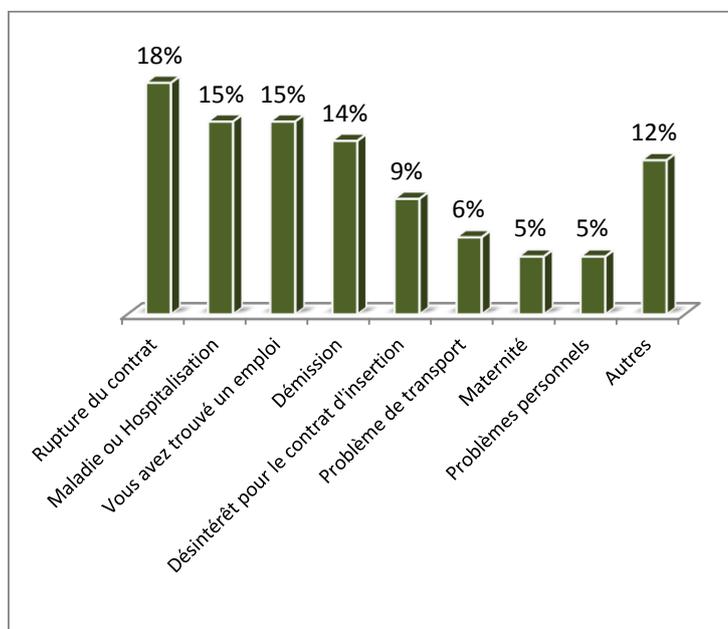
En général, les personnes qui entrent dans le dispositif IAE arrivent au terme de leurs contrats. 84% des bénéficiaires sont allées au bout de leurs contrats alors que pour 14% d'entre eux, on observe une rupture de contrat.

Les salariés des EI sont plus nombreux à être allés au terme de leurs contrats que ceux des AI (89% vs 76%), il faut rappeler à ce propos que les salariés intégrant les EI sont généralement dans une phase plus avancée dans leur parcours d'insertion, ce qui peut justifier qu'ils soient plus à même d'occuper leur emploi jusqu'au terme de leur contrat.



Les fins de contrat anticipées sont moins importantes au niveau des hommes et des jeunes de moins de 26 ans. Respectivement 86% et 95% de ces populations sont allés au terme de leurs contrats.

### Quels sont les motifs de rupture de contrat ?



Les principales raisons évoquées pour expliquer le fait que les personnes interrogées ne soient pas allées jusqu'au terme de leurs contrats sont les suivantes :

- problèmes de santé ou problèmes personnels (20%),
- ont trouvé un emploi (15%),
- désintérêt pour le contrat d'insertion (9%),
- problèmes de transport (6%),
- maternité (5%) (*ce motif explique en partie la proportion plus importante de femmes concernées par les ruptures anticipées de contrat de travail*).

## 6) La situation des personnes interrogées après l'IAE

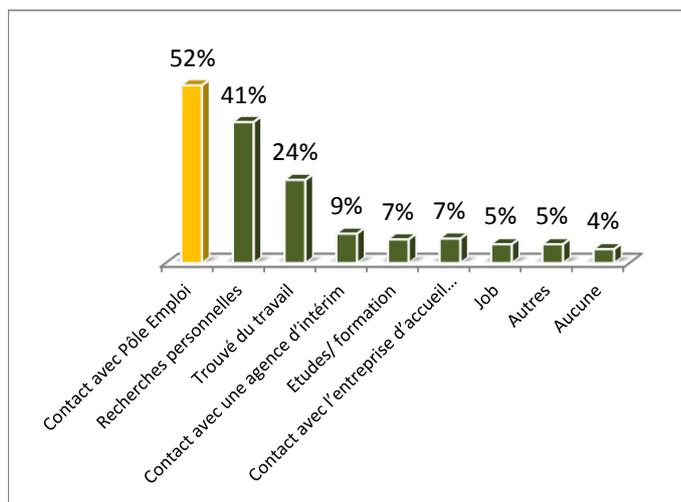
*Un taux d'insertion dans l'emploi relativement correct pour les sortants des SIAE (plus de 50%), dont une majorité a trouvé un emploi dans les 3 mois suivant la fin du contrat en SIAE ; 25% des emplois étaient des CDI.*

### Quelles démarches ont-ils entrepris à leur sortie pour revenir à l'emploi ?

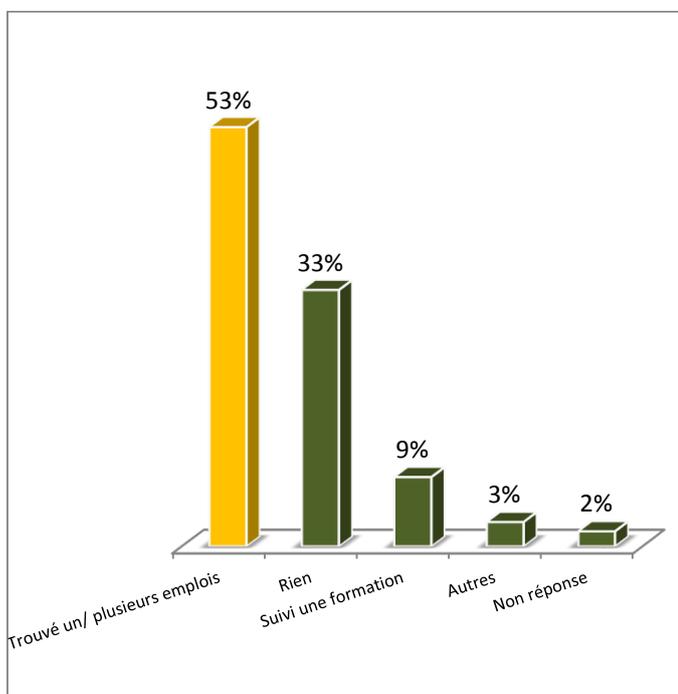
Les bénéficiaires sorties des structures d'insertion (EI et AI) en 2009 et 2010 ont été interrogées sur les démarches qu'elles ont effectuées à leur sortie des SIAE pour revenir à l'emploi.

Pôle emploi est le principal contact mobilisé par les bénéficiaires (52%). Les autres démarches entreprises sont les suivantes :

- Les recherches personnelles (41%),
- La prise de contact avec une agence d'intérim (9%),
- La prise de contact avec l'entreprise d'accueil ou les centres de formation.



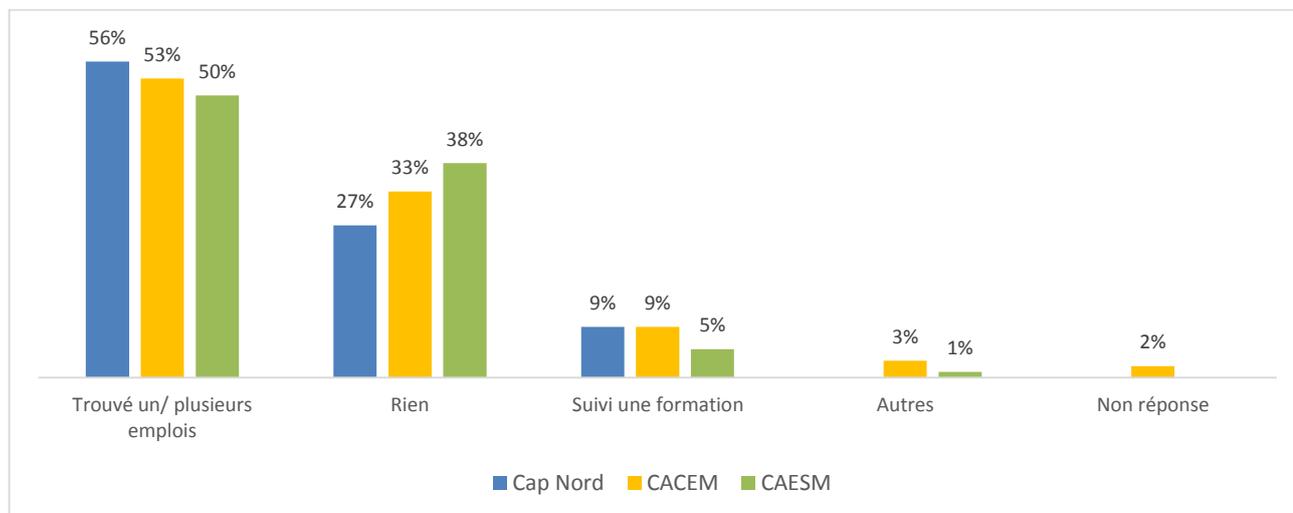
### Que s'est-il passé entre la sortie de la structure et aujourd'hui ?



Entre leurs sorties de la SIAE (en 2009 et 2010) et décembre 2012 :

- 53% des personnes interrogées ont indiqué avoir trouvé un ou plusieurs emplois :
  - o 67% des bénéficiaires du dispositif IAE ayant trouvé un emploi n'en ont exercé qu'un seul depuis leur sortie,
  - o 17,9% en ont eu deux,
  - o 11,6% ont cumulé trois emplois ou plus.
- 33% ont considéré que rien ne s'est passé (ils n'ont pas été en emploi, en formation ou autre),
- 9% affirment avoir suivi une formation.

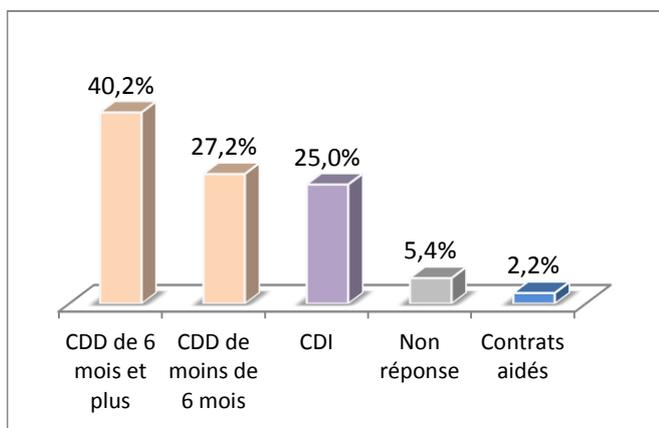
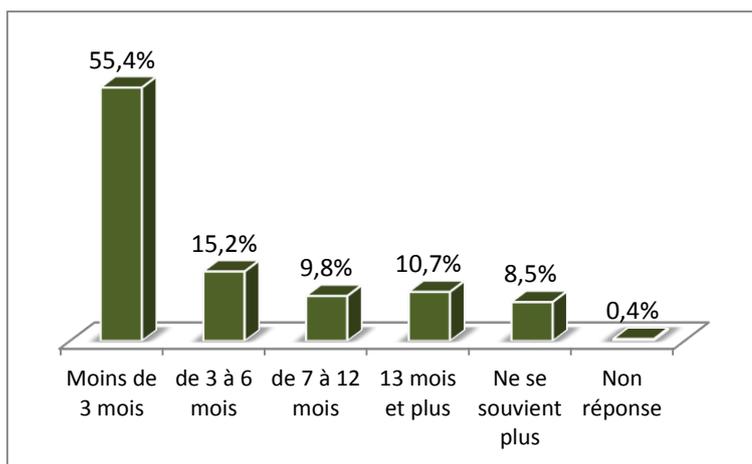
⇒ Zoom sur l'insertion des bénéficiaires par communauté d'agglomération



**Au bout de combien de temps ont-ils trouvé un emploi ?**

Plus de 55% des personnes interrogées ont trouvé leur premier emploi dans les 3 mois suivants leur sortie du dispositif IAE.

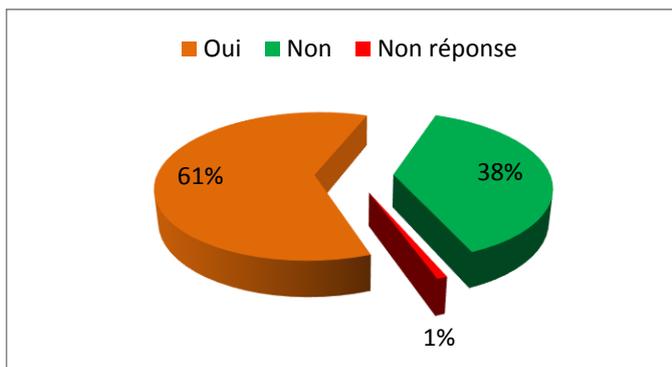
Après ces 3 premiers mois, l'insertion est plus difficile. En effet, 15,2% ont trouvé leur 1<sup>er</sup> emploi entre 3 et 6 mois, 9,8% entre 7 et 12 mois, 10,7% plus de 12 mois après être sortis de la SIAE.



Les bénéficiaires de l'IAE qui ont trouvé un emploi étaient le plus souvent en CDD : 40,2% en CDD de plus de 6 mois et 27,2% en CDD de moins de 6 mois. Environ un quart entre ceux qui ont trouvé un emploi occupent un poste en CDI. Seuls 2% déclarent occuper un emploi aidé.

## Occupent-ils toujours le dernier emploi mentionné ?

Plus de la moitié des personnes interrogées ayant terminé leur contrat d'insertion en 2009 ou 2010 et qui ont trouvé un emploi sont toujours en poste au mois de décembre 2012 (61%).



A la suite du dispositif de l'IAE, les secteurs qui ont embauché le plus sont les suivants :

- Services (55,4%),
- Hôtellerie -Tourisme (12,9%),
- BTP (10,7%).

En adéquation avec ces secteurs, les métiers les plus exercés sont :

- Ouvriers des espaces verts,
- Agent d'entretien,
- Chauffeur,
- Peintre,
- Personnel d'étage,
- Auxiliaire de vie,
- Maçon,
- Employé de ménage.



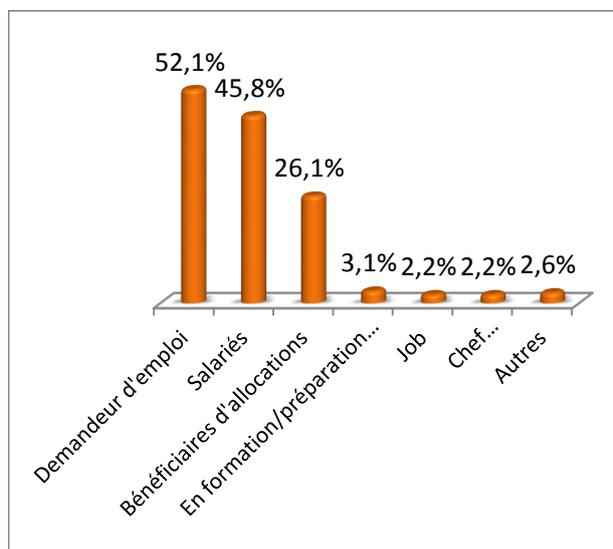
## 7) La situation des bénéficiaires en décembre 2012

*Deux ou trois ans après la fin du contrat en SIAE, le taux d'insertion dans l'emploi reste correct (46%). Cependant, 43% des personnes interrogées considèrent que leur parcours en SIAE n'a eu aucune répercussion dans leur vie.*

### Quelle est la situation des bénéficiaires de l'IAE ?

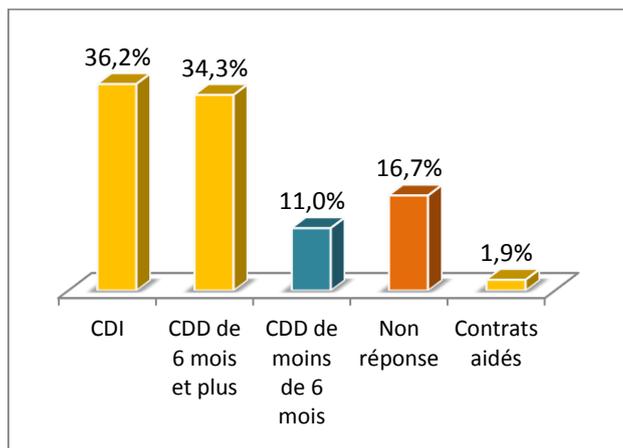
Deux ou trois ans après la fin de leurs contrats en SIAE,

- Environ 46 % des bénéficiaires sont en emploi,
- Plus de la moitié d'entre eux sont demandeur d'emploi (52,1%),
- 26,1% bénéficient d'allocations,
- Seuls 5,3% sont en formation et chefs d'entreprise.

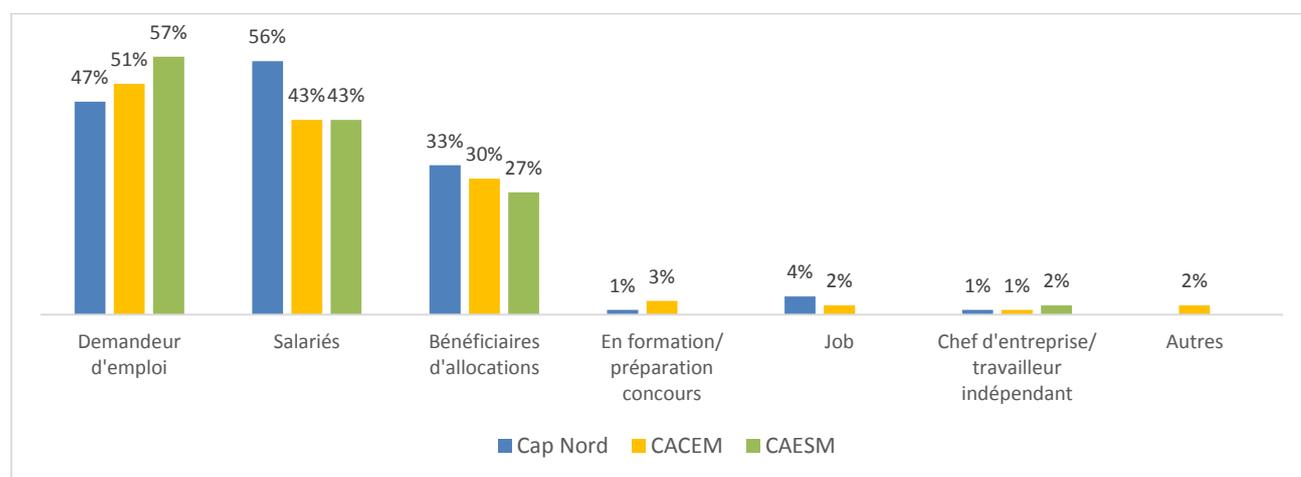


La situation des personnes interrogées diffère sensiblement en fonction du type de SIAE au sein de laquelle elles ont effectué leurs contrats. Celles qui étaient salariées d'AI sont plus souvent demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires d'allocation que les salariés des EI.

Les personnes en emploi sont principalement en CDD (45%) et en CDI (36%). Les salariés en contrats aidés ne représentent que 1,9% de tous ceux qui ont trouvé un emploi.



⇒ Zoom sur la situation des bénéficiaires par communauté en décembre 2012



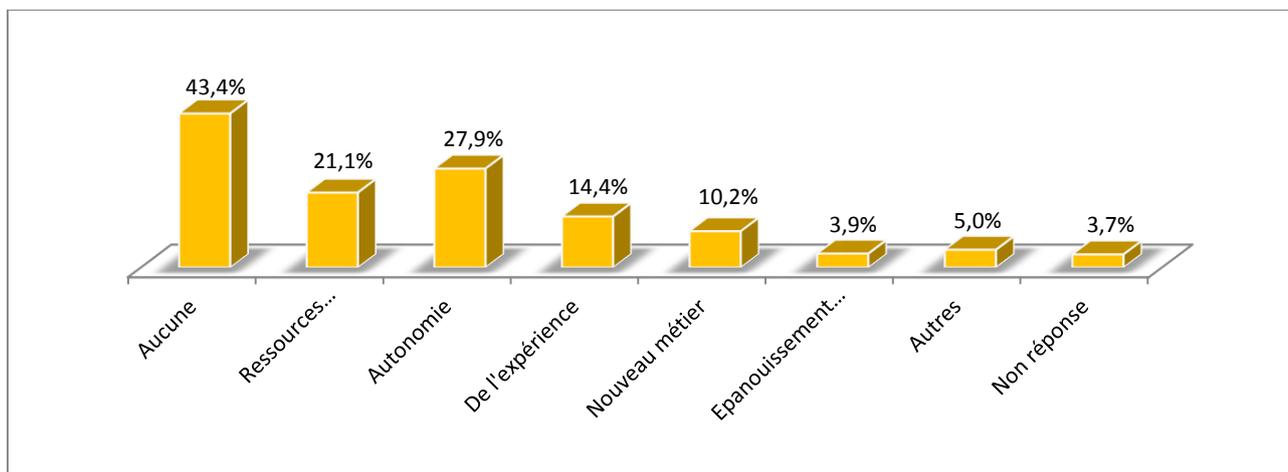
**Le passage en SIAE a-t-il eu des répercussions dans la vie des bénéficiaires ?**

Environ 50% des personnes interrogées considèrent que leur parcours en SIAE a eu des répercussions dans leurs vies, elles :

- disposent d'une plus grande autonomie financière ou autre,
- découvrent un nouveau métier,
- acquièrent une expérience,
- s'épanouissent.



43% indiquent par contre que leur passage en SIAE n'a eu aucune incidence dans leurs vies. Les salariés des AI sont proportionnellement plus nombreux que ceux des EI à considérer que leur passage en SIAE n'a eu aucune incidence dans leurs vies (55% vs 39%).



## Conclusion

Remettre des personnes qui connaissent des difficultés d'accès à la vie professionnelle, en capacité d'occuper un emploi, tel est l'objectif des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Aussi, la SIAE, est à la fois employeur et formateur et co-construit avec son salarié un parcours d'apprentissage visant à favoriser l'acquisition des compétences attendues sur le marché du travail.

Elle articule, elle mobilise, chemin faisant, un ensemble de ressources et de moyens afin de répondre aux besoins et aux projets des personnes en insertion.

Il serait intéressant de constituer des outils pour mesurer les apports des SIAE tant au niveau insertion sociale que professionnelle et répondre ainsi à un TRIPLE objectif :

- un objectif d'auto-évaluation pour les SIAE,
- un objectif de lisibilité des résultats à destination des partenaires,
- un objectif d'échange entre les SIAE et leurs salariés en insertion en termes de prestations au cours du parcours d'insertion. L'étude a mis en évidence la nécessité d'accentuer la visibilité de l'accompagnement auprès des bénéficiaires. En effet, les anciens salariés des SIAE n'ont pas toujours le sentiment d'avoir bénéficié d'un accompagnement.





## **QUESTIONNAIRE IAE**

*Code salarié Structure d'Insertion par l'Activité Economique (EI, AI, ETTI, ACI...)*

*Enquêteur voir grille jointe en annexe et noter le code correspondant*

**Vous avez bénéficié d'un contrat de travail dans une structure d'Insertion par l'Activité Economique. Ce contrat s'est terminé en 2009 et/ou en 2010. Afin de juger de la pertinence de cette action en termes d'insertion, nous souhaitons faire le point avec vous.**

## **ENQUETE SUR LE DEVENIR DES BENEFICIAIRES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

### **IDENTIFICATION**

**Sexe du bénéficiaire** (*à confirmer*)

- Homme       Femme

**Vous viviez ...** (*enquêteur citez*)

a - Chez vous       b - Chez vos parents       c - Autre (*Précisez*)

.....

**Lieu de résidence ?** (*entourer le code*)

1 Ajoupa Bouillon

13 Gros-Morne

25 Sainte Anne

2 Anses d'Arlet (Les)

14 Lamentin (Le)

26 Saint Esprit

3 Basse Pointe

15 Lorrain (Le)

27 Saint Joseph

4 Bellefontaine	16 Macouba	28 Sainte Luce
5 Carbet (Le)	17 Marigot (Le)	29 Sainte Marie
6 Case Pilote	18 Marin (Le)	30 Saint Pierre
7 Diamant (Le)	19 Morne Rouge (Le)	31 Schœlcher
8 Ducos	20 Morne Vert (Le)	32 Trinité (La)
9 Fonds Saint Denis	21 Prêcheur (Le)	33 Trois Ilets (Les)
10 Fort de France	22 Rivière Pilote	34 Vauclin (Le)
11 François (Le)	23 Rivière Salée	
12 Grand-Rivière	24 Robert (Le)	

### Situation de famille

- a - Célibataire   
 b - En couple   
 c - Divorcé(e) /Séparé(e) /Veuf(ve)

### Enfants à charge

- a - Oui   
 b - Non (*allez Q1*)

**Si oui, combien ?** (*inscrire le chiffre*) : /\_\_\_\_/\_\_\_\_/

**Age?** (*inscrire le chiffre*) : /\_\_\_\_/\_\_\_\_/

### Nombre de Contrats d'Insertion par l'Activité Economique signé ?

(*inscrire le chiffre*) : /\_\_\_\_/\_\_\_\_/

### Si plusieurs, ont-ils été signés au sein de la même structure ?

- a - Oui   
 b - Non

## VOTRE SITUATION AVANT VOTRE ENTREE EN STRUCTURE D'INSERTION

### Q1 - Quelle est la dernière classe que vous avez suivie ?

- a - Primaire ou 6<sup>ème</sup>                       b - 5<sup>ème</sup>                       c - 4<sup>ème</sup>                       d - 3<sup>ème</sup>  
 e - 2<sup>nde</sup>                       f - 1<sup>ère</sup>                       g - Terminale  
 h - Autres (*précisez*) .....

### Q2 - Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?

- a - Aucun                       b - CEP/ BEPC                       c - CAP/ BEP  
 d - BP                       e - Bac/ Capacité                       f - BAC +2  
 g - BAC + 3 et +                       h - Autres (*précisez*) .....

### Q3 – A - Étiez-vous demandeur d'emploi avant d'entrer dans la structure d'insertion ?

- a- Oui                       b - Non

### B – Si oui, combien de temps êtes-vous resté au chômage avant d'entrer dans la structure d'insertion ?

- a- moins de 12 mois                       b- 12 à 24 mois                       c- plus de 24 mois

### Q4 - A - Aviez-vous déjà travaillé avant d'entrer dans le dispositif IAE ?

- a- Oui                       b - Non (*allez Q5*)

### B – Si oui s'agissait-il d'un ... (*plusieurs réponses possibles*)

- a- CDD                       b- CDI                       c- Contrat aidé                       d- Job  
 e- Contrat en Alternance (*contrat de pro, apprentissage...*)

### Q5 - Étiez-vous bénéficiaires de Minima sociaux ?

- a- RMI/RSA                       b- ASS                       c- AAH                       d- aucun



**C – Si oui, les prestations que vous avez suivies ont-elles répondu à vos attentes ?**

- a – Oui                       b – Non                       c – En partie

**Q11 – A- Etes-vous allé au terme de votre contrat ? (si plusieurs contrats, faire référence au dernier entre 2009 et 2010)**

- a – Oui (*allez Q12*)                       b – Non

**B - Si non, pour quel motif ?**

- a - Retour à l'emploi                       b – Désintérêt pour l'emploi  
 c - Motifs d'ordre financier                       d – Problème de transport  
 e - Formation                       f – Démission  
 g - Maladie                       h – Maternité  
 i - Autre (*précisez*) .....

## A L'ISSUE DE VOTRE PARCOURS DANS LA STRUCTURE IAE

**Q12 - Vous êtes sortis de la structure d'insertion en quelle année ?**

- a - 2009                       b - 2010

**Q13 - Quelles démarches avez-vous entreprises à votre sortie de la structure IAE pour revenir à l'emploi ? (Plusieurs réponses possibles)**

- a - Contact ANPE/POLE EMPLOI                       b - Resté en contact avec le centre et les formateurs  
 c - Resté en contact avec l'entreprise d'accueil  
 d - Agence d'intérim                       e – Recherches personnelles  
 f – accompagnement PLIE                       g – Accompagnement Cap Emploi  
 h - Autre (*précisez*) .....

**Q14 - Que s'est-il passé entre la sortie de la structure d'insertion et aujourd'hui, vous avez ...**

- a - Trouvé un ou plusieurs emplois (*allez Q15*)  
 b - Suivi une formation non qualifiante     c - Suivi une formation qualifiante

- d - Obtenu un diplôme
- e - Créé votre entreprise
- f – Suivi une procédure VAE
- g - Rien (*allez en Q21*)

**Q15 - Si vous avez eu un emploi, s’agissait-il de ?** (*si plusieurs emplois, la question porte sur le dernier*)

- a - Contrat à Durée Déterminée de moins de 6 mois
- b - Contrat à Durée Déterminée de 6 mois et plus
- c - Contrat à Durée Indéterminée
- d - Contrats aidés (*allez Q16*)

**Q16 - Si Contrats aidés, lequel ?**

- a - CIA
- b - CAE
- c - CEC
- d - CES
- e - Emploi Jeune
- f - Contrat d’avenir
- g - Contrat de qualification adulte
- h - Autre (*précisez*) .....

**Q17 – Quel(s) métier(s) avez-vous exercé ?**

.....  
 .....

**Q18 - Dans quel secteur d’activité avez-vous évolué**

- a - Agriculture – Pêche
- b - BTP
- c - Industrie
- d - Commerce
- e - Hôtellerie – Tourisme – Restauration
- f - Santé – Social
- g - Aide à la personne
- h - Transport – Logistique
- i - Secrétariat, Informatique, Comptabilité, Gestion
- j - Production alimentaire (*cuisine, boulangerie, boucherie*)
- k - Autre (*précisez*) .....

**Q19 - Au bout de combien de temps avez-vous trouvé un emploi ?** (*si plusieurs emplois, la question porte sur le premier*)

- a - Moins de 3 mois
- b - de 3 à 6 mois
- c - de 7 à 12 mois
- d - 13 mois et plus

**Q20 - Occupez-vous toujours le dernier emploi mentionné ?**

Oui (*fin du questionnaire*)

Non (*allez en Q21*)

## CE QUE VOUS ETES AUJOURD'HUI

**Q21 - Votre situation actuelle** (*plusieurs réponses possibles*)

a - Demandeur d'emploi

b – Bénéficiaire du RSTA

c - Bénéficiaire ASS

d - Bénéficiaire ARE

e - Bénéficiaire RSA

f - Salarié (*allez en Q22*)

g - Chef d'entreprise

h - Travailleur indépendant

i - En formation

j - Autre (*précisez*) .....

**Q22 – A - Si vous êtes actuellement salarié, de quel type de contrat s'agit-il ?**

a - Contrat à Durée Déterminée de moins de 6 mois

b - Contrat à Durée Déterminée de plus de 6 mois

c - Contrat à Durée Indéterminée

d - Contrat aidé

**B- Si Contrats aidés, lequel (s) ?**

a - CAE DOM

b - CAE

c - Contrat d'Avenir

d - Contrat de professionnalisation

e - Contrat de qualification adulte

f - Autre (*précisez*) .....

**Q23 - Quel métier exercez-vous ?**

.....

**Q24 - Dans quel secteur d'activité évoluez- vous ?** (*plusieurs réponses possibles*)

a - Agriculture – Pêche

b - BTP

c - Industrie

d - Commerce

e - Hôtellerie – Tourisme – Restauration

- f - Santé – Social
- g - Aide à la personne
- h - Transport – Logistique
- i - Secrétariat, Informatique, Comptabilité, Gestion
- j - Production alimentaire (*cuisine, boulangerie, boucherie*)
- k - Autre (*précisez*) .....

**Q25 - Votre passage en structure d'insertion a-t-il eu des répercussions dans votre vie ?**

- a - Autonomie
- b – plus de ressources financières
- c – logement nouveau
- d – achat de voiture
- e – nouveau métier
- f – Autre (*précisez*) .....

# Glossaire



<b>ACI</b>	<i>Atelier Chantier d'insertion</i>
<b>AGEFMA</b>	<i>Association de Gestion de l'Environnement de la Formation en MArtinique</i>
<b>AI</b>	<i>Association Intermédiaire</i>
<b>BTP</b>	<i>Bâtiment et Travaux Publics</i>
<b>CAE</b>	<i>Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi</i>
<b>CDD</b>	<i>Contrat à Durée Déterminée</i>
<b>CDI</b>	<i>Contrat à Durée Indéterminée</i>
<b>CDIAE</b>	<i>Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique</i>
<b>CLD</b>	<i>Chômeurs Longue Durée</i>
<b>CTLD</b>	<i>Chômeurs Très Longue Durée</i>
<b>CUI</b>	<i>Contrat Unique d'Insertion -</i>
<b>DEFM</b>	<i>Demandeur d'Emploi en Fin de Mois</i>
<b>EI</b>	<i>Entreprise d'insertion</i>
<b>ETP</b>	<i>Emploi à Temps Partiel</i>
<b>ETTI</b>	<i>Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion</i>
<b>IAE</b>	<i>Insertion par l'Activité Economique</i>
<b>OREF</b>	<i>Observatoire Régional Emploi Formation</i>
<b>PPAE</b>	<i>Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi</i>
<b>RMI</b>	<i>Revenu Minimum d'Insertion</i>
<b>RSA</b>	<i>Revenu de Solidarité Active</i>
<b>SIAE</b>	<i>Structures d'Insertion par l'Activité Economique</i>
<b>URSIEA</b>	<i>Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique</i>